



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jumelages

Question écrite n° 39450

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les relations de jumelage entre des villes françaises et africaines. Plus exactement, il lui demande de communiquer la liste des villes françaises et de Côte d'Ivoire qui sont actuellement jumelées ou liées par des échanges partenariaux directs.

Texte de la réponse

S'agissant de la liste des villes françaises et ivoiriennes jumelées ou liées par des échanges partenariaux directs, le ministère des affaires étrangères et européennes a recensé dix-sept collectivités territoriales françaises engagées en Côte d'Ivoire, totalisant vingt-quatre projets menés. Ces données sont issues de la téléprocédure de recensement des projets des collectivités territoriales à l'international, mise en place dans le cadre de la Commission nationale de la coopération décentralisée (<https://cncd.diplomatie.gouv.fr>). Les collectivités sont ainsi les suivantes : Annecy/Isassandra, Besançon/Man, Craon/Zikisso, Dole/Ouaninou, Évron/Lakota, Héricourt/Guiglo, Lons-le-Saunier/ Touba, Luzarches/Yamoussoukro, Marseille/Abidjan, Mont-de-Marsan/Borto, Montbard/Bouna, Pau/Daloa, Poligny/Kouibly, Pontarlier /Bin Houye, Pontault-Combault/Anyama, Port-sur-Saône/Blolequin, Villeneuve-sur-Lot/Bouake.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39450

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 170

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3757